

Règlement du jeu

" Goutez vos Régions "

Article 1 - Organisation

Chambres d'agriculture France, ci-après dénommée **CDA France**, établissement public à caractère administratif, régi par les articles L. 513-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, dont le numéro SIREN est le 180 070 047, agissant au nom et pour le compte de son service Communication externe et interne, ayant son siège au 9 avenue George V à Paris (75008), organise dans le cadre du Salon International de l'Agriculture 2023 (SIA), un jeu intitulé « Goutez vos Régions ».

Le jeu se déroule du 13 février 2023, 9 heures 00 au 19 février 2023, 23 heures 59 minutes 59 secondes, heures de Paris, dont la participation est sans obligation d'achat, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 2 - Présentation

Le jeu se déroulera sur la page Facebook de CDA France : <https://www.facebook.com/chambres.agriculture/>
Et sur la page Instagram de CDA France : https://www.instagram.com/chambres_agriculture/

Le jeu comprendra 7 sessions distinctes et successives :

- 1ère session se déroulant sur Facebook et Instagram du 13/02/2023 à partir de 9h00 au 13/02/2023 23h 59 minutes 59 secondes
- 2nde session se déroulant sur Facebook et Instagram du 14/02/2023 à partir de 9h00 au 14/02/2023 23h 59 minutes 59 secondes
- 3ème session se déroulant sur Facebook et Instagram du 15/02/2023 à partir de 9h00 au 15/02/2023 23h 59 minutes 59 secondes
- 4ème session se déroulant sur Facebook et Instagram du 16/02/2023 à partir de 9h00 au 16/02/2023 23h 59 minutes 59 secondes
- 5ème session se déroulant sur Facebook et Instagram du 17/02/2023 à partir de 9h00 au 17/02/2023 23h 59 minutes 59 secondes
- 6ème session se déroulant sur Facebook et Instagram du 18/02/2023 à partir de 9h00 au 18/02/2023 23h 59 minutes 59 secondes
- 7ème session se déroulant sur Facebook et Instagram du 19/02/2023 à partir de 9h00 au 19/02/2023 23h 59 minutes 59 secondes

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Méta, Google, Apple ou Microsoft.

Article 3 - Conditions de participation

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exception de toutes personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu.

La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne et par session (même nom, même prénom, identifiant Facebook/Instagram).

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, téléchargeable et consultable en ligne sur le site internet www.chambres-agriculture.fr

Article 4 - Modalités de participation

Pour jouer chaque participant devra :

1. Se connecter sur la page Facebook ou Instagram de CDA France selon la session ;
2. Se rendre sur l'espace dédié aux commentaires, aux réactions (« j'aime », « j'adore », « haha », « wouah », « triste », « grrr ») et aux partages sur les publications annonçant le jeu ;
3. Répondre à la question en respectant les consignes données sur chaque post du jeu à savoir :
 - 1ère session sur Facebook et Instagram : Donner la bonne réponse en commentaire au quizz.
 - 2ème session sur Facebook et Instagram : Donner la bonne réponse en commentaire au quizz.
 - 3ème session sur Facebook et Instagram : Donner la bonne réponse en commentaire au quizz.
 - 4ème session sur Facebook et Instagram : Donner la bonne réponse en commentaire au quizz.
 - 5ème session sur Facebook et Instagram : Donner la bonne réponse en commentaire au quizz.
 - 6ème session sur Facebook et Instagram : Donner la bonne réponse en commentaire au quizz.
 - 7ème session sur Facebook et Instagram : Donner la bonne réponse en commentaire au quizz.

Les réponses des participants devront être effectuées sur la page et sur le temps dédié à chaque session tel qu'indiqué à l'article 2 du présent règlement. Au-delà, toute réponse envoyée sera refusée.

Article 5 - Définition et valeur des lots

Sont mis en jeu, pour chaque session : 5 x 2 entrées pour le SIA qui se déroule du 25 février au 5 mars 2023 au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris (15ème) d'une valeur de 16 € TTC l'entrée. En savoir plus : <https://www.salon-agriculture.com>

Il y aura 5 gagnants par session : 3 gagnants sur Facebook et 2 gagnants sur Instagram par tirage au sort.

Il y aura 40 gagnants toutes sessions confondues.

Chaque gagnant recevra 2 entrées au SIA 2023.

CDA France ne peut être tenu responsable pour tous défauts ou défaillances des dotations, notamment en cas d'annulation du SIA 2023 ou de conditions restrictives d'accès en raison du contexte sanitaire actuel. Ces dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèce ou contre toute autre dotation. Toutefois, en cas de force majeure, CDA France se réserve le droit de remplacer la dotation annoncée par une dotation de valeur équivalente.

Article 6 - Tirage au sort et désignation des gagnants

Dans les 2 jours calendaires suivant la fin de chaque session, Chambres d'agriculture France tirera au sort dans ses locaux, parmi les participants, 5 participants ayant bien répondu aux questions et ayant respecté les conditions de participation.

Article 7 - Remise des lots

Le jour du tirage au sort, les gagnants seront contactés par CDA France par message privé à partir de la page à laquelle ils ont participé au jeu afin de leur confirmer la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 2 jours calendaires à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant par tirage au sort parmi les autres participants de la page de la session ayant bien répondu aux questions et ayant respecté les conditions de participation. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Le gagnant devra sous 2 jours calendaires, par message privé adressé à CDA France sur la page à partir de laquelle il a participé au jeu, communiquer son adresse mail afin que CDA France puisse lui transmettre par mail un code d'invitation pour générer un badge d'entrée au SIA 2023 sur le site internet du Salon de l'agriculture : <https://www.salon-agriculture.com/Visiteurs-professionnels/En-pratique/Demandez-votre-e-badge-pro>

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité (Nom, prénom). Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du code civil.

Toutes indications d'identité falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexactes, de même que toutes données ne permettant pas l'envoi d'un lot, entraînent la disqualification du gagnant.

Les lots sont nominatifs et ne pourront être attribués à une autre personne physique que le gagnant et pour son propre usage personnel.

Les gagnants renoncent à réclamer à CDA France tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation des lots.

Article 8 - Concession des droits

Du seul fait de l'acceptation des lots, sans que ces utilisations ne puissent donner lieu à une quelconque contrepartie autre que les lots gagnés, les gagnants autorisent CDA France à utiliser le Nom de leur profil figurant sur leur page de participation au jeu et notamment lui concède, à titre gratuit et pour le monde entier, le droit de :

- le reproduire, le numériser et le stocker ;
- le représenter, l'exploiter, le diffuser, le conserver, en tous formats, en couleur et/ou en noir et blanc ;
- l'exploiter à titre non commercial, le diffuser et le publier en mode commentaires du post et en story sur les pages Facebook et Instagram de CDA France.

Les droits ainsi concédés ont pour seules finalités de permettre à CDA France de promouvoir le présent jeu et ses gagnants.

Ces droits sont concédés jusqu'au 31 août 2023 inclus.

Article 9 - Remboursement des frais de jeu

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site internet de CDA France, ainsi qu'aux pages Facebook et Instagram de CDA France s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire tels que notamment une connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée, ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au Site internet de CDA France, ainsi qu'aux pages Facebook et Instagram de CDA France et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaires. Par conséquent, aucun remboursement par CDA France n'est prévu.

Article 10 - Litiges et responsabilité

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité, ainsi que des conditions générales, des conditions liées au traitement des données et autres conditions des pages Facebook et Instagram.

CDA France ne peut être tenu responsable de l'exploitation et des conditions liées aux pages Facebook et Instagram sur lesquelles le jeu est réalisé.

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

En cas de contestation, seul sera recevable, un courrier en recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix (10) jours calendaires après la proclamation des résultats à adresser à l'adresse indiquée à l'article 12 du présent règlement.

10.1 - Limitation liée à l'utilisation d'Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. CDA France ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site Internet de CDA France et les pages Facebook et Instagram de CDA France.

CDA France ne pourrait être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, de ses pages Facebook et Instagram, dû notamment à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du jeu et l'information des participants.

CDA France se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altérerait le déroulement de l'inscription au jeu et d'annuler, écarter, modifier, reporter, proroger ou suspendre le jeu, dans le cas où les serveurs informatiques du jeu présenteraient des dysfonctionnements résultant notamment de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de tout autre cause due au fait de ce participant et qui affecteraient l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du jeu.

Plus particulièrement, CDA France ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

CDA France ne saurait davantage être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site Internet de CDA France et aux pages Facebook et Instagram de CDA France ou à y participer du fait de tout problème ou défaut technique lié aux serveurs ou hébergeurs dudit Site Internet et/ou desdites pages Facebook et Instagram.

CDA France se réserve le droit d'arrêter, annuler, reporter ou proroger ce jeu à tout moment, pour cause de force majeure ou toute autre raison de nature commerciale, l'information étant faite sur le Site Internet de CDA France et les pages Facebook et Instagram de CDA France sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

CDA France se réserve le droit de suspendre, d'interrompre ou de limiter, sans avis préalable, l'accès à tout ou partie de son Site Internet et/ou de ses pages Facebook et Instagram notamment pour des opérations de maintenance et de mise à niveau nécessaire à leur bon fonctionnement et des matériels afférents, ou pour toute autre raison, notamment technique.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site internet de CDA France, aux pages Facebook et Instagram de CDA France, et la participation des personnes physiques au jeu se fait sous leur entière responsabilité. CDA France ne pourra être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de

lots d'un participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de CDA France.

10.2 - Connexion et utilisation

L'accès au Site Internet de CDA France et aux pages Facebook et Instagram de CDA France est possible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sauf cas de force majeure ou d'événements hors du contrôle de CDA France, dans la limite de la période du jeu.

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, de Facebook et d'Instagram, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

CDA France dégage toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, du site Internet de CDA France et de ses pages Facebook et Instagram, de l'accès à internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des réponses à une adresse erronée ou incomplète.

Le participant est informé que CDA France peut mettre fin ou modifier les caractéristiques des services offerts sur ses pages Facebook et Instagram à tout moment, et cela sans préavis, sans que le participant dispose d'un recours à l'encontre de CDA France.

10.3 - Modification des dates du jeu et élargissement du nombre de dotations

CDA France ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il était amené à annuler le présent jeu, à le réduire, à le prolonger, à le reporter, ou à en modifier les conditions.

Toute modification entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne sur le Site internet de CDA France, et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au jeu.

10.4 - Interprétation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement. Toute interprétation litigieuse du présent règlement, tout cas litigieux ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par CDA France. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation du présent règlement qui parviendra à CDA France, par mail, plus de cinq (5) jours après la fin du jeu. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation du présent règlement pour des raisons de coût et de logistique.

10.5 - Convention de preuve

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes et des pages du jeu de CDA France ont force probante dans tout litige quant

aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatif au jeu.

Article 11 - Traitements de données personnelles

Le présent article définit et vous informe de la manière dont CDA France utilise et protège les informations que vous lui transmettez, conformément au Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27/04/2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelle et à la libre circulation de ces données (RGPD), et à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

11.1 - Identité du responsable du traitement

Le responsable du traitement est le Service Communication externe et interne de CDA France, établissement public à caractère administratif et organisateur du jeu, ayant son siège au 9 avenue George V à Paris (8ème).

11.2 - Données collectées auprès de vous

CDA France collecte et traite les données personnelles vous concernant directement auprès de vous et via la participation au jeu impliquant votre acceptation du présent Règlement.

Une donnée personnelle désigne toute information concernant une personne physique susceptible d'être identifiée directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant ou un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Vos données personnelles susceptibles d'être collectées et traitées sont les suivantes :

- Pour les participants :
 - « Nom »,
 - « Prénom »,
 - « Nom du profil associé à la page Facebook/Instagram »
- Pour les gagnants :
 - « Adresse mail ».

11.3 - Finalités du traitement de vos données personnelles

Vos données personnelles sont collectées et traitées :

- Pour les participants :
 - pour vous permettre de participer au présent jeu ;
- Pour les gagnants :
 - pour vous adresser un message privé vous informant que vous avez gagné et pour obtenir une information nécessaire à l'envoi du lot ;
 - pour vous adresser le lot ;
 - pour promouvoir, diffuser et publier la liste des gagnants selon les modalités et supports prévus au présent règlement.

11.4 - Destinataires

Sont destinataires de vos données personnelles, les collaborateurs du Service Communication externe et interne de CDA France.

Facebook, Méta, Google, Apple ou Microsoft ne sont pas destinataires de vos données ; néanmoins, CDA France ne maîtrise pas la politique des pages Facebook et Instagram. Il invite donc les participants à prendre connaissance des conditions de traitement des données qu'ils sont amenés à saisir via les pages Facebook et Instagram dans le cadre du jeu, qui viennent compléter le présent règlement et qu'ils ont accepté en participant au jeu.

CDA France, ne procède pas à la commercialisation des données personnelles vous concernant.

11.5 - Durée de conservation

Vos données personnelles sont conservées jusqu'au 31 août 2023 inclus. Elles seront ensuite supprimées.

11.6 - Droits Informatique et Libertés

Vous disposez des droits suivants sur vos données personnelles :

- Droit à l'information - Droit d'accès - Droit de rectification - Droit d'effacement - Droit à la limitation du traitement - Droit d'opposition.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et exercer vos droits en adressant un courrier signé à l'adresse suivante : Chambres d'agriculture France – A l'attention du Délégué à la Protection des Données – 9 avenue George V – 75008 Paris ou par mail à l'adresse suivante : dpd@apca.chambagri.fr

Pour toute question relative à la gestion de vos données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de Chambres d'agriculture France (dpd@apca.chambagri.fr).

11.7 - Droits auprès de l'autorité de contrôle

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (<http://www.cnil.fr/>).

Article 12 - Adresse postale du concours

L'adresse postale du jeu est :

**Chambres d'agriculture France
Service Communication externe et interne
SIA 2023 – Jeu « Goûter vos Régions »
9 avenue George V
75008 PARIS**

Article 13 - Demande du règlement

Le règlement du jeu est adressé par voie électronique, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, en écrivant à l'adresse indiquée à l'article 12 avant la date de clôture du jeu. Le règlement complet peut également être consulté en ligne sur le site internet www.chambres-agriculture.fr

Article 14 - Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis au Tribunal judiciaire du siège de CDA France.

Fait à Paris, le 10.10.2023
En un exemplaire original.

Pour CDA France,

Pour le Président et par délégation,
La Directrice des Ressources

Isabel de Francqueville.

